



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0448

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prélèvements et analyses de matériaux de chaussées en matière de recherche d'amiante sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0448**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Prélèvements et analyses de matériaux de chaussées en matière de recherche d'amiante sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier concerne la passation de 3 nouveaux marchés de service relatifs aux prélèvements et analyses de matériaux de chaussées en matière de recherche d'amiante sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, sous la forme de bons de commande, avec montant minimum et sans montant maximum, pour une durée ferme de un an, éventuellement renouvelable 3 fois une année.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution desdits marchés.

Ces marchés font l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an, reconductibles, de façon expresse 3 fois une année.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 7 novembre 2014, a classé les offres et choisi :

- pour le lot n° 1 - Communes des subdivisions centres - Lyon 3°, Villeurbanne, Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9° : l'offre de l'entreprise EC Ingénierie routes, pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum et de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum,

- pour le lot n° 2 - Communes des subdivisions nord et ouest - Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune : l'offre de l'entreprise EC Ingénierie routes, pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum et de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum,

- pour le lot n° 3 - Communes des subdivisions sud et est - Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison : l'offre de l'entreprise EC Ingénierie routes, pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum et de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents relatifs aux prélèvements et analyses de matériaux de chaussées en matière de recherche d'amiante sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, avec :

- pour le lot n° 1 - Communes des subdivisions centres - Lyon 3°, Villeurbanne, Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9° : l'entreprise EC Ingenierie routes, pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum et de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum,

- pour le lot n° 2 - Communes des subdivisions nord et ouest - Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint-Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune : l'entreprise EC Ingenierie routes, pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum et de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum,

- pour le lot n° 3 - Communes des subdivisions sud et est - Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison : l'entreprise EC Ingenierie routes, pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum et de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.